

Département du CALVADOS
 Arrondissement de CAEN
 Canton CAEN 1
 Commune de Verson (14790)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION 27/06/2023	L'an deux mil vingt trois Le 3 juillet 2023 à 20 h 00
DATE D’AFFICHAGE 27/06/2023	Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Nathalie DONATIN, Maire.
ENVOI EN PRÉFECTURE 18 JUIL. 2023	<u>Etaient présents</u> : Mme Donatin, Maire, Mmes Delbecque, Lanfranc de Panthou, Perrier, MM. Deau, Gué, Le Bourgeois, Adjointes.
NOMBRE DE MEMBRES	Mmes Hérault, Le Déroff, Letourneur, Roux, Vandercamère-Desmortreux, MM. Bouchard, Courteille, Grelier, Le Rétif, Monsimier, Péru, Pignorel, Simon, Conseillers.
EN EXERCICE : 27	<u>Absents excusés</u> :
PRÉSENTS : 20	Mme Brioul donne pouvoir à Mme Lanfranc de Panthou.
VOTANTS : 25	M. Joubin donne pouvoir à M. Péru. M. Deloget donne pouvoir à M. Deau. M. Stoffel donne pouvoir à Mme Perrier. Mme Grenèche donne pouvoir à Mme Vandercamère-Desmortreux. Mme Quesnel. M. Fouchet.
	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Le Déroff.

OBJET : Tarifs Jeunesse

Monsieur Gué, maire-adjoint délégué à la politique éducative, explique que la reprise en régie du service jeunesse au 16 septembre 2023, telle qu'approuvée par délibération n°28.05.23 du 30 mai 2023, suppose de déterminer les tarifs qui seront appliqués à compter de cette date.

La proposition consiste à ne pas toucher aux tarifs de l'espace jeunes tels qu'ils étaient pratiqués par Familles Rurales. En effet, le service avait connu :

- Une augmentation de 10 € de la carte d'abonnement en 2021,
- Une augmentation de 1€ du prix des repas en 2022.

Comme la gestion de l'espace jeunes est reprise en cours d'année 2023 et pour uniformiser la gestion du pôle enfance qui a des tarifs en année scolaire, il est proposé :

- D'avoir des tarifs de septembre 2023 à août 2024 pour tout nouvel adhérent,
- D'avoir un tarif de janvier 2024 à août 2024, pour ceux qui ont déjà réglé leur année 2023.

TARIFS ACCUEIL JEUNES									
	2023 FAMILLES RURALES			Tarifs du 16 septembre au 31 août 2024 (année scolaire pleine)			Tarifs du 1er janvier au 31 août 2024 (2 quadrimestres)		
VERSON	2023 Carte ADO année	coût sortie 2023	coût repas 2023	carte Ado 2024	coût sortie	coût repas	carte Ado 2023	coût sortie	coût repas
Quotient familial									
Inférieur à 321	40 €	4,00 €	3,00 €	40 €	4,00 €	3,00 €	27 €	4,00 €	3,00 €
Entre 321 et 620	45 €	5,00 €	3,50 €	45 €	5,00 €	3,50 €	30 €	5,00 €	3,50 €
Entre 621 et 820	50 €	6,00 €	4,00 €	50 €	6,00 €	4,00 €	33 €	6,00 €	4,00 €
Entre 821 et 1100	55 €	7,00 €	4,50 €	55 €	7,00 €	4,50 €	37 €	7,00 €	4,50 €
Supérieur à 1100	60 €	8,00 €	5,00 €	60 €	8,00 €	5,00 €	40 €	8,00 €	5,00 €
HORS VERTSON									
Inférieur à 321	60 €	7,00 €	3,00 €	60 €	7,00 €	3,00 €	40 €	7,00 €	3,00 €
Entre 321 et 620	65 €	8,00 €	3,50 €	65 €	8,00 €	3,50 €	43 €	8,00 €	3,50 €
Entre 621 et 820	70 €	9,00 €	4,00 €	70 €	9,00 €	4,00 €	47 €	9,00 €	4,00 €
Entre 821 et 1100	75 €	10,00 €	4,50 €	75 €	10,00 €	4,50 €	50 €	10,00 €	4,50 €
Supérieur à 1100	80 €	11,00 €	5,00 €	80 €	11,00 €	5,00 €	53 €	11,00 €	5,00 €

Considérant la proposition de tarifs pour l'accueil jeunes à partir du 16 septembre 2023,
 Considérant l'avis de la commission politique éducative en date du 13 juin 2023,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De fixer les tarifs de l'accueil jeunes à partir du 16 septembre 2023, selon les tableaux et les modalités présentés ci-dessus.
- Que le tarif appliqué sera celui de la tranche la plus élevée en cas de non communication à la mairie des documents nécessaires pour le calcul du quotient familial et qu'il ne pourra pas y avoir de réduction rétroactive en cas de communication tardive de ces documents.
- D'autoriser Madame la Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

La Maire,

 Nathalie DONATIN

